



---

# MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES

---

## Objet du marché :

Réalisation d'un film pour promouvoir les sites Natura 2000 de Crau

DOCUMENT CONTRACTUEL UNIQUE (DCU)

Janvier 2023



## Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE.....	3
ARTICLE 2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....	3
A. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE .....	3
B. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE.....	4
C. REGLEMENT DES LITIGES .....	4
D. CONDITIONS DE RESILIATION .....	4
LES CONDITIONS DE RESILIATION APPLICABLES AU PRESENT MARCHE SERONT CELLES DES ARTICLES 36 A 42 INCLUS DU C.C.A.G.-P.I. 2021.....	4
ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES .....	4
A. MONTANT DU MARCHE.....	4
B. CONTENU DES PRIX DU MARCHE .....	5
C. PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT .....	5
D. MODALITE DE REGLEMENT DES COMPTES.....	5
ARTICLE 4 – CONTEXTE DU MARCHE.....	5
A. PRESENTATION DU SYMCRAU .....	5
B. LES SITES NATURA 2000 EN CRAU .....	6
ARTICLE 5 - DETAILS DE LA PRESTATION .....	7
A. THEMATIQUES.....	7
B. CIBLES.....	7
C. CONTENU .....	7
D. DIFFUSION.....	9
ARTICLE 6 - TRAITEMENT ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES .....	10
A. DROIT D’UTILISATION.....	10
B. FORMAT DES FICHIERS.....	10
C. CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET RESULTATS .....	10
ARTICLE 7 - RESTITUTION DES LIVRABLES .....	11
ARTICLE 8 - AUTRES DISPOSITIONS .....	11

A. MATERIEL ET CONDITIONS DE PRISES DE VUES .....	11
B. PILOTAGE DE LA PRESTATION .....	11
C. DELAI D'EXECUTION ET CALENDRIER PREVISIONNEL .....	12
<b>ARTICLE 9 - GESTION DES OFFRES .....</b>	<b>12</b>
A. CONTENU DES OFFRES.....	12
○ DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES .....	14
○ JUGEMENT DES OFFRES .....	14
<b>ARTICLE 10 - ACTE D'ENGAGEMENT .....</b>	<b>15</b>
A. PRESENTATION DU CANDIDAT .....	15
B. IDENTIFICATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS .....	16
C. PRIX.....	17
D. INFORMATIONS DE PAIEMENT .....	17
E. ENGAGEMENT DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT .....	18
F. ENGAGEMENTS .....	19
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>20</b>

## Article 1 - Objet du marché

L'objet du présent marché concerne la réalisation d'un film de 4-5 minutes en français, sous-titré en anglais, qui vise à promouvoir les habitats naturels et semi-naturels, et les espèces à enjeux de conservation des sites Natura 2000 de la Crau. Le film devra aussi mettre en lumière les activités socio-économiques et culturelles du territoire.

## Article 2 – Dispositions administratives

### a. Identification de la personne publique contractante

Syndicat Mixte de Gestion des Nappes de la Crau (SYMCRAU)

Siège social & contact :  
25 Avenue du Tubé  
Cité des Entreprises, lot N°20  
13800 ISTRES  
Téléphone : 04.42.56.64.86  
Contact mail : [cynthia.llas@symcrau.com](mailto:cynthia.llas@symcrau.com)

Le représentant du pouvoir adjudicateur du marché est Madame Céline TRAMONTIN, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau.

Le titulaire remettra au SYMCRAU les pièces concrétisant l'avancement des prestations ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et du solde. Le maître d'ouvrage sera chargé de suivre l'exécution du marché et certifiera le service fait. Toutes prestations sous-traitées non prévues dans l'offre initiale devra faire l'objet d'un accord préalable du maître d'ouvrage.

## **b. Pièces constitutives du marché**

Les montants estimatifs cumulés étant inférieurs à 40 000 € HT, le présent marché se situe sous le seuil de procédure adaptée. Conformément à l'article R-2122-8 du CCP, aucune procédure formelle de publicité ou de mise en concurrence préalable n'est requise. Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) de prestations intellectuelles, non joint à la présente consultation, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, en vigueur lors de la remise des offres ou lors du mois d'établissement des prix s'applique.

Le marché est composé du présent document contractuel complété et signé par le SYMCRAU et le titulaire.

Le présent marché, constitué respectivement par ordre de priorité du présent document contractuel et de l'offre technique de l'attributaire, exprime l'intégralité des obligations des parties. Les dispositions du présent document unique contractuel prévalent sur celles qui figureraient sur les documents de réponses, lettres ou autres documents échangés entre la personne publique et le titulaire préalablement à la signature du présent marché.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des conditions d'achats, des conditions de vente, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux. Les exemplaires du présent document contractuel composant le marché, détenus par la personne publique, font seule foi.

## **c. Règlement des litiges**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Marseille est compétent en la matière.

## **d. Conditions de résiliation**

Les conditions de résiliation applicables au présent marché seront celles des articles 36 à 42 inclus du C.C.A.G.-P.I. 2021.

# **Article 3 - Dispositions financières**

## **a. Montant du marché**

Toute offre supérieure à 7 150 € HT ne sera pas étudiée.

## **b. Contenu des prix du marché**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire et unitaire selon les stipulations de l'article 10.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

## **c. Présentation des demandes de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

Les demandes de paiement devront parvenir par voie électronique et intégrer les éléments suivants :

- Le nom ou la raison sociale du créancier,
- Le numéro du compte bancaire ou postal,
- L'intitulé du marché,
- La date d'exécution des prestations,
- La nature des prestations exécutées,
- La désignation de l'organisme débiteur,
- Les montants et taux de TVA légalement applicables,
- Le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées,
- La date de facturation,
- En cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC

Les factures devront être déposées sur la plateforme CHORUS-PRO. Siret : 20000208700019  
Pas de numéro de service ni d'engagement.

## **d. Modalité de règlement des comptes**

Un acompte et un solde seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement de l'étude dans les conditions de l'article 11 du C.C.A.G.-P.I. 2021.

Les prestations, objet du marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront mandatées dans un délai de 30 jours.

# **Article 4 – Contexte du marché**

## **a. Présentation du SYMCRAU**

La Maîtrise d'ouvrage du présent marché est assurée par le Syndicat Mixte de Gestion des Nappes de la Crau (SYMCRAU).

En plus de sa vocation de mettre en œuvre une politique de gestion durable de la ressource en eau souterraine en Crau, le SYMCRAU a été désigné « Structure Animatrice » par le comité de pilotage des sites Natura 2000 de Crau en 2021. Sa nouvelle mission est de mettre en œuvre le document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2004, puis actualisé en 2015.

## b. Les sites Natura 2000 en Crau

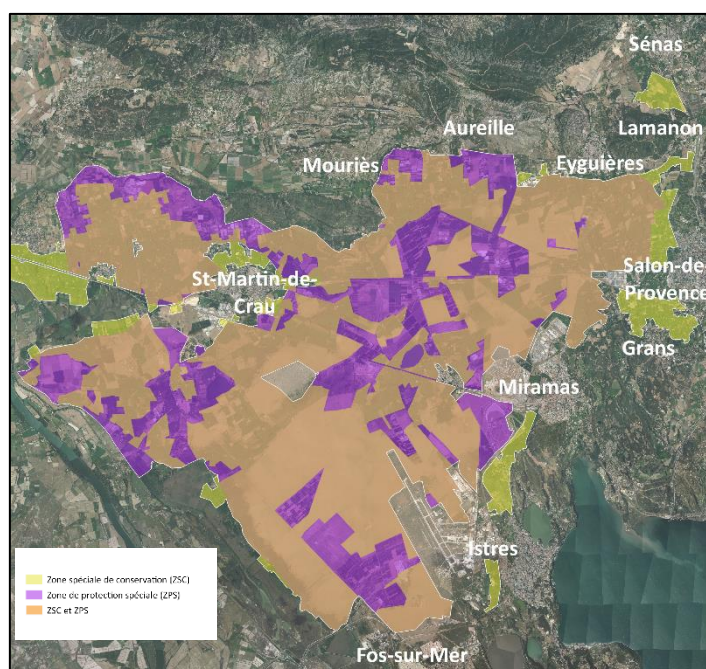
Le dispositif Natura 2000 vise à enrayer la perte de la biodiversité en Europe. En France, il concilie préservation de la biodiversité et préoccupations socio-économiques et culturelles, dans une démarche de concertation permanente avec les acteurs locaux et régionaux.

Les sites « Crau centrale – Crau sèche » & « Crau » font partie du réseau écologique européen Natura 2000, par leur richesse en espèces et milieux naturels, support d'une importante biodiversité :

- Le site « Crau centrale – Crau sèche » (FR 9301595) a été désigné comme ZSC au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », par arrêté ministériel du 22/11/2010.
- Le site « Crau » (FR 9310064) a été désigné comme ZPS au titre de la directive « Oiseaux », par arrêté ministériel du 09/02/2007 (périmètre étendu).

A eux deux, ils couvrent 43 120 ha (voir Article 4.a). La richesse patrimoniale du site de la Crau se justifie aussi par les pratiques agricoles traditionnelles qui ont constituées, au fur et à mesure des années, un réseau de corridors biologiques typique de Crau, servant de gîte et de couvert à de nombreuses espèces rares et fragiles.

Voir fiches descriptives sur le site web INPN et sur le site internet dédié : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>. Le document d'objectif (DOCOB) est l'outil de gestion des sites Natura 2000 de Crau. Les tome I et II présentent le diagnostic des sites, leur enjeux et objectifs de gestion.



## Article 5 - Détails de la prestation

### a. Thématiques

Sur le territoire de la Crau, le dispositif Natura 2000 est souvent vécu comme étant une contrainte et, parallèlement, les enjeux et milieux naturels emblématiques du site sont souvent largement méconnus. Le film a pour objectif de :

- Mettre en images les richesses écologiques du territoire craven, ses enjeux et les menaces à travers un angle de vu susceptible de déclencher une émotion chez les spectateurs. Les choix graphiques et la bande sonore devront déclencher cette fibre sensible.
- De favoriser l'intention d'agir en faveur de la biodiversité à travers l'utilisation d'un processus d'engagement. De ce fait, il devra subtilement présenter l'atout du dispositif Natura 2000 sur la Crau.

La mise en visibilité du site et des enjeux associés sont fondamentaux pour atteindre les objectifs du DOCOB. Ce film serait un outil de communication moderne et accessible à tous.

### b. Cibles

Les cibles principales sont les usagers du territoire craven : élus, acteurs économique, sociaux et culturels, grand public et scolaires. Le film doit être facile d'accès et clair avec des messages simples. Il doit permettre d'initier une réflexion autour de Natura 2000, faire prendre conscience le rôle indispensable de chacun des usagers dans la préservation du territoire.

### c. Contenu

#### 1. Le scénario

Le scénario sera coconstruit par le prestataire et le SYMCRAU.

#### 2. Prises de vue

Les images du film **devront inclure des éléments naturalistes** (habitats et espèces de faune et flore) et **des activités socio-économiques** du territoire.

**Les habitats.** Les dix habitats d'intérêt communautaire qui constituent la plaine de la Crau pourront être regroupés en 4 grandes entités :

- Les coussouls, et plus globalement les pelouses sèches (dont les friches) ;
- Les zones humides ;
- Les prairies et notamment, les prairies de foin de Crau qui se sont développées grâce au réseau de canaux, et qui fournissent un réseau de haies indispensable au développement de certaines espèces patrimoniales ;

- Les forêts dont la chênaie verte aussi appelée coustière.

Type d'habitat	Nom de l'habitat	Statut de l'habitat	Enjeu local de conservation
Coussouls	6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-brachypodietea	HP	Très fort
Zone humide	3170 - Mares temporaires méditerranéennes	HP	Très fort
	3140 - Communautés à characées des eaux oligo-mesotrophes basiques à Chara spp.	HIC	NA
	7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	HP	Fort
	3150 - Lacs euphorbes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	HIC	Moyen
Prairies	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude	HIC	Moyen à Fort
	6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion	HIC	Très Fort
Forêt (coustière)	9340 - Forêt à Quercus rotundifolia	HIC	Moyen
	92A0 - Forêt-galerie à Salix alba et populus alba	HIC	Moyen
	92D0 - Galeries et fourrés riverains	HIC	Faible
Autre	Friches pâturées	HD	Fort
	Cultures	HD	-

Tableau 1 : Liste des habitats de la zone Natura 2000 de Crau (ZPS et ZSC) et leur enjeu de conservation. HP : habitat prioritaire ; HIC : habitats d'intérêt communautaire ; HD : Hors directive.

**Les espèces.** 86 espèces d'intérêt communautaire (72 espèces DO et 14 espèces DH) sont actuellement recensées au sein des deux sites Natura 2000 concernés. 16 oiseaux et 33 autres espèces (mammifères, reptiles, amphibiens, et invertébrés) sont considérées comme importantes ou patrimoniales. L'annexe 1 du présent DCU présente quelques espèces Natura 2000.

**Activités humaines.** Le film mettra également en exergue les enjeux du site et les liens avec les activités humaines (ex : prairies de fauche, pastoralisme, arboriculture, activités industrielles et logistiques, etc...).

Les différents éléments à filmer seront validés avec le prestataire et le SYMCRAU au début de la prestation, en fonction du temps de terrain proposé par le prestataire. Des prises de vue aériennes et subaquatiques pourront être réalisées.

### 3. Montage

Le montage sera dynamique et permettra de répondre aux besoins thématiques du film. Le rythme et l'enchaînement seront en accord avec le scénario, et validés avec le SYMCRAU. Le prestataire pourra utiliser une diversité de techniques audiovisuelles (prise de vue macro, timelapse, slow-motion, etc...) pour dynamiser le montage.

Le SYMCRAU pourra fournir des données confidentielles (vidéos et photos) que le prestataire pourra traiter et intégrer dans le film s'il le juge opportun.

Ci-dessous, quelques exemples de vidéos :

- La Sorgue vue du ciel et sous la surface de l'eau - 2017 : <https://vimeo.com/238384678>



- La Durance – 2018 : <https://www.youtube.com/watch?v=rldxf8KE7oU>
- Natura 2000 dans les vallées des Gaves (Hautes-Pyrénées) : <https://www.youtube.com/watch?v=20QE1bs1XwA>
- Le projet LIFE IN QUARRIES : <https://www.youtube.com/watch?v=Kzs2MBfyYFQ&t=349s>

#### **4. Habillage graphique et motion design**

Le film devra comporter un habillage graphique par insertion de texte et logos (génériques début et fin, informations ...) qui fera passer des messages ou permettra l'identification des espèces, habitats. Du motion design permettra d'intégrer des cartes et autres courtes animations. Ces dernières pourront s'inspirer de l'identité graphique utilisée dans la vidéo suivante : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-30-ans-de-protection-de-la-a14675.html>.

Le contenu du texte sera fourni par le SYMCRAU et devra respecter la **charte graphique fournie par le SYMCRAU**.

#### **5. Bande sonore (achat et/ou prise de son et mixage)**

La bande sonore judicieusement choisie contribuera à la qualité esthétique du film afin de rechercher une réaction émotionnelle du spectateur. L'utilisation d'une voix off en français pourra être intégrée.

#### **6. Versions et traduction**

Le film sera en français. Le prestataire proposera une version anglaise avec la traduction de la voix off et des textes en sous-titre.

#### **7. Etalonnage**

L'étalonnage contribuera à la qualité esthétique du film et lui conférera son caractère dynamique et naturaliste.

#### **8. Mastering**

Le fichier mastering sera en intégralité fourni au SYMCRAU.

### **d. Diffusion**

Le format court permettra une large utilisation. Le film sera diffusé auprès des divers centres d'accueil et touristique de la Crau (Ecomusée de la Crau par exemple) et auprès des divers public cibles concernées (événementiel, réunions d'information, animations nature, établissements scolaires etc.). Il sera aussi diffusé auprès des diverses instances auxquelles le SYMCRAU participe ainsi qu'auprès de ses membres.

Le film sera aussi diffusé sur les divers réseaux sociaux et outils web.

# Article 6 – Traitement et confidentialité des données

## a. Droit d'utilisation

Le film et le mastering sont cédés au SYMCRAU qui en aura l'entière disposition pour une durée illimitée, sous réserve qu'il s'engage à :

- Citer le nom du prestataire
- Exploiter le film dans des conditions techniques satisfaisantes
- Privilégier son exploitation et sa diffusion pour des sujets relatifs à la préservation de l'environnement et à sa gestion.

Et ceci, sans contrepartie financière supplémentaire que celle prévue dans la présente prestation.

## b. Format des fichiers

3 formats différents seront fournis par le prestataire afin de s'adapter aux différents modes de diffusion :

- AppleProRes format / 16:9 / full HD
- H265 ou H 264 format / 16:9 / full HD
- MP4 (réseau sociaux) / 16:9 / 1280 x 720

## c. Confidentialité des données et résultats

Les données recueillies et échangées, et les résultats de la prestation ne pourront être diffusés par le prestataire avant, pendant et après la prestation, à l'exception de la version finale du film qui pourra être diffusée par le prestataire après sa restitution publique par le SYMCRAU. Le titulaire ne pourra exploiter les données et résultats à titre commercial.

L'intégralité des données associées au présent marché seront cédées au SYMCRAU. La version finale du film sera mise à disposition de la DREAL, la Région Sud et de la DDTM 13 qui en seront aussi propriétaires pour une durée illimitée. Ils pourront les utiliser dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 Crau et selon les utilisations définies à l'article 1 du présent document, et les partager avec les divers acteurs du territoire travaillant en faveur de la préservation de la biodiversité de la Crau.

Les vidéos et photos fournis par le SYMCRAU au prestataire auront un caractère confidentiel, et ne pourront en aucun cas être réutilisées et diffusées par le prestataire sur d'autres projets conformément à l'article 5 du CCAG-PI. Seules des conventions concernant ledit projet pourront être établies entre le SYMCRAU et le prestataire en accord avec les auteurs de ces images.

## Article 7 - Restitution des livrables

Le prestataire s'engage à fournir les livrables suivants au SYMCRAU sur un support adéquat (clef USB ...), suivant les modalités de l'article 6 :

- Le mastering
- Le film final en deux versions :
  - o 1 version en français aux 3 formats mentionnés dans l'article 6
  - o 1 version sous-titrée en anglais aux trois formats mentionnés dans l'article 6

Le SYMCRAU aura la charge de fournir le ou les version finale(s) des films à la DDT, la Région Sud et la DREAL. La restitution des livrables sera effectuée selon les modalités d'échéancier inscrites dans l'article 8.c.

## Article 8 - Autres dispositions

### a. Matériel et conditions de prises de vues

Les moyens mis en œuvre par le prestataire pour la réalisation du film doivent prendre en compte les éléments suivants :

- D'une manière générale, toute demande d'autorisation devra être anticipée afin de s'assurer de la possibilité de tournage pendant la période souhaitée :
  - o Pour tourner dans des zones protégées, une autorisation devra être demandée auprès de l'autorité compétente avant toute prise d'image ;
  - o Les prises d'image devront être réalisées en respectant les arrêtés ponctuels de protection de la faune ;
  - o L'utilisation de moyens aériens légers, tel drone, est soumise à réglementation et autorisation en fonction de la localisation (un diplôme est requis pour l'utilisation d'un drone à des fins commerciales). La prise d'image en drone sera à éviter, mais pourra être envisagée si elle est bien anticipée et ne perturbe pas les espèces sensibles.
  - o Le tournage au sein de parcelles privées devra faire l'objet de demande d'accès auprès des propriétaires concernés ;
- L'utilisation d'hélicoptère, d'avion est proscrite.
- Les prises de vues seront réalisées préférentiellement lors de journées ensoleillées et des reports seront à prévoir en cas de mauvais temps, sans impact financier ;
- Le SYMCRAU accompagnera le prestataire dans les modalités d'accessibilité, de localisation des espèces, et d'organisation de la prise d'image avec les divers acteurs. Autant que possible, l'animateur Natura 2000 facilitera les démarches et accompagnera le prestataire sur le terrain.

### b. Pilotage de la prestation

L'animateur Natura 2000 au SYMCRAU sera le référent technique, administratif et financier tout au long de la prestation. En plus des 2 réunions prévues ci-dessous, le prestataire sera en contact réguliers avec lui afin de faciliter les échanges et fluidifier la prestation et sa bonne

réalisation (démarrage de la prestation, échanges technique et avancement, prises d’images, clôture etc.)

Le prestataire participera à 2 réunions :

- 1 réunion de restitution intermédiaire, probablement en présence de la DREAL, la Région et la DDTM.
- 1 réunion de restitution finale, pouvant correspondre à un groupe de travail ou à une séance plénière du Comité de pilotage des sites Natura 2000 Crau.

Pour chaque réunion, le prestataire aura la charge de fournir les supports nécessaires au bon déroulement de la réunion ainsi que la rédaction du compte rendu.

### c. Délai d'exécution et calendrier prévisionnel

La notification du marché par le SYMCRAU vaudra ordre de démarrage de la prestation. La prestation sera effectuée sur 8 mois.

Les différents livrables décrits à l'article 7 du présent document, devront être remis au SYMCRAU dans leur version finalisée au plus tard le 20 octobre 2023.

Le planning ci-dessous est donné à titre indicatif. Les candidats sont libres de proposer leur planning, qui sera soumis à validation par le SYMCRAU.

Grandes étapes	2023								
	M	A	M	J	J	A	S	O	N
Réunion de démarrage, échanges et réunions de restitution	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Préparation, écriture scénario, pré-traitement des images fournies etc.	■	■	■						
Création et montage (dont Prise de vue, étalonnage, habillage, motion design etc.)			■	■	■	■	■		
Livraison des livrables								■	

Chronogramme 1 : calendrier prévisionnel de la prestation.

La prestation ne peut s’étendre au-delà de novembre 2023.

En cas d’impossibilité de respecter les délais prévus, le titulaire doit demander une prolongation de délai par courriel, et présentant, dès qu’il en a connaissance, les causes échappant à sa responsabilité. Le pouvoir adjudicateur se réserve alors le droit d’accepter ou non cette demande ou de modifier les délais d’exécution proposés dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de cette demande. Sa décision est notifiée par courrier ou courriel au titulaire. En cas de refus du pouvoir adjudicateur, le titulaire doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l’exécution du marché dans les délais indiqués.

## Article 9 – Gestion des offres

### a. Contenu des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet exprimé en euros (TTC) et entièrement rédigé en langue française comprenant les pièces suivantes et chacune signée par eux :

- Le présent document contractuel unique
- Une offre technique

## 1. Document contractuel unique

Le présent document contractuel unique devra être fourni complété, daté, paraphé et signé par les personnes habilitées à engager l'entreprise candidate ou par les représentants qualifiés de toutes les entreprises en cas de groupement (QE n° 21405, rép. min. publiée au JO Sénat du 16 juin 2016)

## 2. Offre technique

L'offre technique sera composée de :

- Une décomposition du prix (ou devis) telle que précisée ci-dessous
- Une note technique en réponse aux différents points abordés dans l'article 1, tels que précisés dans les articles 5, 6, 7 et 8 du présent DCU.

### Décomposition du prix (ou devis)

Le candidat doit proposer une décomposition du prix par nature de tâche ou étape (exemple : traitement images, prises de vue, nombre de jour, réunions etc.) et par type de livrable, distingué à chaque étape. Chaque prix doit être établi par décomposition du prix unitaire journalier, multiplié par le nombre de jours alloués à la tâche. Le total du prix proposé par le prestataire comprendra toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

Son devis devra obligatoirement mentionner l'échéancier de paiement.

Le temps dédié au traitement des images confidentielles fournies par le SYMCRAU pour intégration dans le film devra être inclus dans le devis. Si l'intégration d'images n'est pas jugée opportune, ce temps sera converti en prise d'image et montage.

### Note technique

Le prestataire devra expliciter clairement et précisément dans cette note, la méthodologie proposée pour réaliser la prestation en association avec le SYMCRAU :

- Le contenu et les méthodes de chacune des étapes détaillées à l'article 5 du présent DCU
- Les moyens et outils mis à disposition pour chaque étape de la présente prestation
- Un chronogramme précis des missions qui lui sont confiées : le délai de réalisation et le déroulement de chaque étape
- Les modalités de coordination avec le SYMCRAU et les différentes instances associées dans le respect de l'article 8.b

- Le rôle de chaque personne affectée à la réalisation de ce projet est à préciser (en termes de mission, de temps consacré en jours) ainsi que leurs qualifications, compétences et expérience professionnelle au sein de la structure candidate et en dehors
- L'expérience du prestataire dans la réalisation de missions similaires (références).

### 3. Envoie des candidatures

Les offres sont à envoyer par courrier au SYMCRAU à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte de gestion des nappes de la Crau  
Lot n°20, Cité des Entreprises – ZI du Tubé  
13800 ISTRES

Ou par courriel à l'adresse suivante : [cynthia.llas@symcrau.com](mailto:cynthia.llas@symcrau.com)

#### ○ Date limite de réception des candidatures

Les offres sont à envoyer **avant le vendredi 17 février 2023, 12h.**

#### ○ Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont détaillés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Qualification et expérience des intervenants (30%) appréciées sur la base des éléments suivants :
  - Expérience et compétence en réalisation de films et de prises de vue naturalistes
  - Expérience et connaissance du territoire concerné et de ses enjeux
  - Expérience de réalisation de films pour différents publics : grand public, institutionnel, scolaires, ...
  - Excellente sensibilité environnementale / missions similaires dans le domaine de l'environnement.
- Valeur technique de l'offre (40%) apprécié sur la base des éléments suivants
  - La compréhension et prise en compte des objectifs
  - Caractère innovant et diversité des techniques proposées en lien avec les thématiques traitées
  - Pertinence de l'offre eu égard aux modalités du DCU
  - Méthodologie d'organisation, accompagnement et présence d'intervention et de réalisation de la prestation

- L'état de la réflexion préalable présentée
- Prix des prestation (30%)
  - Le montant T.T.C. total du marché servira à l'analyse de ce critère.

La note du critère prix est obtenue de la manière suivante :

1) l'offre la moins disante recueille la note de 3

2) les autres offres sont calculées de la manière suivante : Note = (offre la moins disante / offre considérée) X 3

## Article 10 - Acte d'engagement

### a. Présentation du candidat

Le candidat se présente seul :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]*

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

.....

.....

.....

- Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

.....

.....

.....

- Adresse électronique :

.....

- Numéros de téléphone et de télécopie :

.....

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

.....

Le candidat est un groupement d'entreprises :

Conjoint OU  Solidaire

- En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non OU  Oui

## b. Identification des membres du groupement et répartition des prestations

*[Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.]*

<p>Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*),</p> <p>Adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)</p>	<p>Prestations exécutées par les membres du groupement (**)</p>

*(\*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.*



(\*\*) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(\*\*\*) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

Après avoir pris connaissance du présent document contractuel unique et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document contractuel, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### c. Prix

Montant HT (en euros) : .....

Montant TTC (en euros) : .....

Soit en toute lettre (TTC) : .....

.....

(\*) Le prestataire peut ajouter des étapes en conservant l'organisation proposée. Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Il est demandé au candidat de préciser dans un document qui sera annexé à l'acte d'engagement les éléments décrits à l'article 9.a.2 du présent document contractuel unique (soit un rapport technique comprenant un devis détaillé et une note méthodologique).

### d. Informations de paiement

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui facturera la prestation, ou titulaire du compte :

.....

Coordonnées bancaires :

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
IBAN			
BIC			
Domiciliation			

Comme stipulé à l'article 3.d du présent DCU, Les factures devront être déposées sur la plateforme CHORUS-PRO. Siret : 20000208700019. Pas de numéro de service ni d'engagement.

## e. Engagement du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

### F1 – Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (\*) ;

b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

*(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.*

### F2 – Documents de preuve disponibles en ligne

*(Applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)*

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : (Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet : .....
  - Renseignements nécessaires pour y accéder : .....
- .....

### F3 – Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles : *(Cocher la case correspondante.)*

Le formulaire DC2.

Les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (\*).

(\*) Attention, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger

## f. Engagements

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

*Fait en un seul exemplaire original*

A .....

Le .....

**Signature du candidat**

*Lu et approuvé*

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*

A .....

Le .....

**Signature du représentant du pouvoir  
adjudicateur habilité par la délibération**

**N°...../.....**

**En date du ..... .....**

### DATE D'EFFET DU MARCHÉ

**Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé**

*Le ..... par le titulaire destinataire*

# ANNEXE 1

Liste non exhaustive des espèces d'intérêt communautaire et espèces importantes de faune des sites Natura 2000 de Crau, et leur enjeu de conservation.

## OISEAUX



1. Ganga cata
2. Alouette calandre
3. Faucon crécerellette
4. Outarde canepetière
5. Rollier d'Europe
6. Oedicnème criard
7. Alouette calandrelle
8. Mouette mélanocéphale
9. Aigle de Bonelli
10. Milan royal
11. Pluvier doré

## CHAUVE-SOURIS



1. Grand Murin
2. Barbastelle d'Europe
3. Minioptère de Schreibers
4. Grand rhinolophe
5. Petit Murin
6. Murin de Capaccini
7. Murin à oreilles échancrées
8. Rhinolophe euryale

## INVERTEBRES



1. Agrion de Mercure
2. Cordulie à corps fin
3. Magicienne dentelée
4. Criquet de Crau

## REPTILES, AMPHIBIENS ET POISSON



1. Cistude d'Europe
2. Lézard ocellé
3. Crapaud Calamite
4. Rainette méridionale
5. Blageon